

Informations pratiques

Séjour ski primaires

Février 2017

Les structures MPT centre social Bar Sur Aube, la ville de Saint Julien Les Villas et sa MJC, le service animation jeunesse de Saint Germain, le repères des Petits Loups se sont regroupés pour effectuer un séjour au ski pour 46 jeunes primaires issus des différentes structures citées ci-dessus (dont 14 jeunes de Bar/Aube).

- **Le voyage:**

Départ :

Dimanche 19 février 2017

Pour les jeunes de Bar Sur Aube : Départ à 9h15 Place du Jard devant l'espace Jean Pierre Davot (salle des spectacles). Rendez-vous à 9h00 pour un départ en bus à 9h15.

Pour les jeunes de Saint Julien, Saint Germain : départ à 8h00 de la comédie centre culturel de Saint Germain, Rue des cerisiers, 10120 Saint Germain et 8h45 pour les jeunes de Jessains devant la mairie de Jessains.

Arrivée au « Biot » :

vers 16h00 environ.

Chalet les Grands Près

74430 LE BIOT (Haute-Savoie)

<http://les-grands-pres.com> Tél : 04 50 81 19 59

Retour :

Vendredi 24 février 2017 vers 17h environ place du Jard devant devant l'espace Jean Pierre DAVOT pour les baralbins, vers 17h30 à Jessains et 18h30 à Saint Germain pour les Troyens. Les déplacements se feront en grand bus 59 places de la compagnie Adria Car.

- **L'hébergement en pension complète :**

Les enfants seront hébergés au Chalet « Les Grands Près » situé au BIOT, implanté à 1000m d'altitude, agréé DDCSPP (Jeunesse et Sport)

Les chambres sont non mixtes de 3 à 6 lits.

Les repas seront pris au chalet (plats servis dans une salle de restauration). Selon la météo et l'organisation des journées de ski, les repas du midi pourront être pris sur les pistes sous la forme de paniers repas (sac à dos obligatoire).



• L'équipe d'encadrement:

Directrice : BROUILLARD Sabine, SAINT-GERMAIN, 06.69.07.88.68

Directeur adjoint : Arnaud ORTILLON, MPT BAR SUR AUBE

Animatrice et assistante sanitaire : MERAT Laetitia, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

Animatrices : LEDE Marie, SAINT GERMAIN

RAHMOUNI Farrah, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

CRETOL Alicia, JESSAINS

HENRIOT Anaïs, MPT BAR SUR AUBE

Animateur: Thibault COURTIN, SAINT GERMAIN

• Programme d'activités:

Les séances de ski auront lieu chaque jour du lundi au jeudi, sur la station « Roc d'Enfer » située à 10 min en bus du chalet. Les jeunes seront encadrés sur les pistes par les animateurs du séjour et répartis en groupes de niveau afin que chacun puisse évoluer et apprendre à son rythme.

Les jeunes auront chaque jour un forfait sur la station Roc d'Enfer sous la forme d'une carte magnétique. Les jeunes devront avoir un vêtement avec une poche à fermeture éclair afin de ne pas perdre leur forfait. Chacun sera responsable de son forfait.



Programme d'activités et de veillées mis en place par les animateurs et présenté aux jeunes à l'arrivée au chalet.

- **A Rendre avant le départ :**

- La fiche de renseignement (avec le droit à l'image renseigné).
- La fiche sanitaire remplie avec une photo et signée par les parents.
- Photocopies des vaccins (possibilité de faire les photocopies à la MPT).
- Photocopie de la carte vitale et de la mutuelle du responsable légal.
- Fiches d'aide au temps libre de la CAF/MSA si ayant droit.
- Fiche d'aide aux séjours de la mairie de Bar Sur Aube (pour les baralbins uniquement).

Important : Pour les enfants suivant un traitement médical, le transmettre à l'animateur de la structure ou au directeur du séjour. Donner l'ordonnance pour les traitements médicaux et les boîtes de médicaments avec le nom de l'enfant et nous informer du traitement en cours.

- **Paielement :**

La totalité du montant est à régler avant le départ. Pour les modalités de paiement, voir avec la secrétaire comptable à l'accueil de la MPT (possibilité d'aides caf/msa, les bons de la mairie, possibilité d'échelonner le paiement sur plusieurs mois).

L'argent de poche n'est pas obligatoire. Cependant, si vous confiez de l'argent à votre enfant, il en sera responsable. Vous pouvez aussi confier cet argent dans une enveloppe avec le Nom Prénom à Arnaud qui restituera l'argent à votre enfant au moment voulu.

- **Règlement:**

Éviter tout objet fragile ou de valeur (bijoux, portable, consoles portables...).

L'association décline toute responsabilité concernant la dégradation, la perte ou le vol des effets personnels de valeur.

Respect des règles du chalet et des règles de vie du groupe.

Port du casque obligatoire pendant l'activité ski.

- **Infos diverses:**

Nous mettrons à jour une rubrique séjour ski 2017 chaque soir pour vous communiquer les informations de la journée et quelques photos :

<http://www.mpt-barsuraube.fr/> et sur la page FB Mpt Bar-sur-aube

N° de l'animateur référent pour les jeunes de Bar-sur-Aube

à appeler en cas d'urgence :

ORTILLON Arnaud : 06 82 97 09 75

TROUSSEAU

(Minimum nécessaire et indispensable)

Pour la vie quotidienne :

- 5 slips ou caleçons
- 5 paires de chaussettes
- 5 T-Shirts
- 2-3 pantalons
- 2-3 pulls
- 1 paire de chausson
- 1 paire de baskets
- 1 paire d'après ski
- 1 bonnet ou cagoule
- 1 écharpe
- 1 pyjama
- 1 sac à dos (obligatoire pour pique-nique)
- 1 sac de linge en tissu (linge sale)

(une taie d'oreiller peut convenir, mais pas de sac plastique, les affaires mouillées peuvent moisir !)

Autres (si possible) :

- Du baume pour les mains et pour les lèvres, une lampe (frontale) et un déguisement pour la dernière soirée.
- 2 enveloppes timbrées

au chalet).

Pour le ski :

- 2 à 3 paires de grosses chaussettes
- 1 vêtement de ski
(pantalons ou cote imperméable)
- 1 blouson d'hiver imperméable
- 1 paire de gants **de ski** (voire 2)
(pas de gants en laine pour faire du ski)
- 1 baume à lèvres
- 1 paire de lunettes de soleil et/ou masque UV 3-4 (très important)
- De la crème solaire

Pour la toilette :

- 1 gant de toilette
- 2 serviettes
- 1 savon ou gel douche
- 1 shampoing
- 1 brosse à dents
- 1 dentifrice
- 1 brosse à cheveux.

Déconseillé :

- Jeux vidéo
- Baladeurs
- Téléphone portable....

Ne pas prendre d'oreiller, ni de sac de couchage afin de ne pas surcharger le bus (tout est prévu

L'équipe d'encadrement décline toute responsabilité concernant la perte, la dégradation ou le vol de tout objet non indispensable pour le déroulement du séjour.

Concernant les traitements médicaux, merci de les transmettre à Arnaud avant la montée dans le bus.

Un pique-nique est nécessaire pour le repas du premier midi. Pensez à le mettre dans un petit sac séparé à garder dans le bus (et non dans la soute) afin de ne pas être obligé de vider le bus pour y accéder. Le pique-nique du midi sera pris sur une aire d'autoroute avant l'arrivée au chalet.

Si vous avez d'autres questions sur le séjour et son organisation, ne pas hésitez à venir me rencontrer à la MPT ou m'appeler sur mon portable, Arnaud :
0682970975

Cordialement

Arnaud ORTILLON